

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 18 Aout 2020

Déléguée du Comité de Direction : Mlle LAURENÇOT (Secrétaire).

Présents : MM. THON (Président); GUELHES (Vice-Président); THUY (Vice-Président); MUNZINGER; AJJANI; LANET; MARTINEZ; MAIZEROI.

Excusés : MM. BOUAISS; MICHEL.

Reçu : M. GALERAN Cyril.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

CORRESPONDANCES

M. SAHLI Y. : Reçu votre demande de transfert de dossier.

SAHUNE A.S. : Lu, pris note.

CLUB

TARASCON FC : Courrier transmis à la Commission Statut de l'Arbitrage.

ARBITRES

M. CHERGUIA A. - EL AFAOUI A. - DGHOUGHY H. - AARAB M. : Reçu fiche de renseignement + copie carte grise.

M. FUTSI L. : Reçu fiche de renseignement + copie carte grise. Courrier transmis à la Commission Statut de l'Arbitrage.

M. DJELASSI S. : Courrier transmis responsable désignation.

INDISPONIBILITES

M. SPADAFORA C. : Du 11 au 13/09/20.

M. POIRSON F. : Le 30/08/20.

M. COLOMBO S. : Le 30/08/20.

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contreirement Sénior et Jeune 06.73.86.35.55